



## CTL du 16/06/2016

### COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. PAILLET, M. ORLIANGES,

Représentants des personnels :

**CGT- Finances Publiques :** M. HINDERSCHID (T), M. BRUN (T), M. BONNEAU (S),  
Mme BESSON-BRILLANT (S),

**CGT-FO Finances Publiques :** M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE (S),

**SOLIDAIRES FINANCES :** M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire -adjoint : M. LAROUSSINIE (Solidaires)

FO et Solidaires lisent chacun une déclaration liminaire.

M. HINDERSCHID (CGT) constate, qu'une nouvelle fois, l'ordre du jour de ce CTL est particulièrement chargé. Il rappelle les engagements pris par M. MORICEAU lors du CTL du 7 janvier à veiller à ce que les réunions soient organisées différemment. L'objectif étant que ces réunions se déroulent soit avec des ordres du jour plus légers soit sur la journée entière.

M. MORICEAU considère que l'ordre du jour n'est pas si lourd et ne comporte que huit points.

M. HINDERSCHID (CGT) lui rétorque qu'il oublie le neuvième point (les questions diverses) qui n'est pas négligeable. Nous verrons bien à quelle heure se termine ce présent CTL.

#### **I – Approbation des procès verbaux des réunions des 05 et 14 avril 2016 :**

Les PV sont adoptés à l'unanimité sous réserve des modifications demandées par Solidaires.

## **II – Bilan de la formation professionnelle 2015 ( pour information) :**

M. PAILLET présente le bilan de la formation professionnelle 2015. Il indique que 198 agents ont bénéficié d'une formation en 2015 contre 235 en 2014 soit 1113 jours /agents (73 jours de formation initiale, 955 jours de formation continue et 85 jours de préparation aux concours).

La direction a organisé 23 formations, 21 e-formations ont été mises en œuvre.

Il était prévu 50 sessions au plan local, 35 ont été réalisées soit un taux de 70 % (66,66 % en 2014).

M. MORICEAU constate que le plan de formation 2015 s'est décliné dans des conditions satisfaisantes. Il convient, suite aux observations de la CGT, du manque de moyens alloués à la déclinaison de l'e-formation. Il s'engage à améliorer les conditions de mise en œuvre de ces e-formations. Cela consisterait à installer sur Aurillac, Mauriac et Saint-Flour des salles ou postes dédiés ainsi que faire accompagner les stagiaires par un référent .

## **III – Perspectives sur le plan local de formation 2016 ( pour avis) :**

M. PAILLET présente le plan de formation 2016.

M. HINDERSCHID (CGT) fait remarquer d'une part que plus de 50 % sont des e-formations et que l'essentiel du projet est composé des formations non dispensées l'an passé. Il met au défi M. MORICEAU de mettre en œuvre tout l'accompagnement promis pour un déroulement efficient de la e-formation.

M. BRUN (CGT) affirme la nécessité du maintien d'un haut niveau de formation pour préserver la technicité des agents de la DGFIP.

La formation professionnelle telle que définie par les lignes directrices (*formations à moindre coût*) tendra à formater des agents répondant aux exigences du PPCR, c'est-à-dire mobiles et interchangeable d'une administration à l'autre donc sans technicité propre.

M. MORICEAU met au vote :

4 CONTRE (CGT et FO)

2 ABSTENTION (Solidaires)

## **IV – Protocole du pilotage fonctionnel de la BCR par la DIRCOFI (pour information) :**

M. MORICEAU présente le protocole du pilotage fonctionnel de la BCR par la DIRCOFI.

Le présent protocole définit les modalités du pilotage fonctionnel de la BCR du Cantal par la DIRCOFI Centre. L'animation et le pilotage de la BCR par la DIRCOFI ne remet pas en cause les missions confiées à cette brigade. La DIRCOFI animera un réseau « recherches » interrégional.

M. BRUN (CGT) craint que ce ne soit là qu'une étape vers le transfert de cette mission au niveau interrégional, transfert combiné avec celui de la BDV qui servirait de prétexte à de nouvelles suppressions d'emplois.

M. MORICEAU rappelle son attachement au « contrôle fiscal » et s'engage dans la mesure du possible à ce que les structures BCR et BDV restent dans le Cantal. Il considère qu'un directeur local qui a la main sur le contrôle fiscal et sur la DDFIP est un directeur local qui a du poids.

M. HINDERSCHID (CGT) craint qu'il ne joue « qu'un rôle de pastille pour la toux », les lignes directrices définissant clairement l'avenir en matière de missions.

## **V- Le bilan de l'activité du conciliateur pour 2015 (pour information) :**

M. PAILLET dresse le bilan de l'activité du conciliateur fiscal pour 2015. Il a été sollicité pour 76 affaires (IR : 30 %, TH : 29 %, TH : 25%). Le délai de traitement est de 12,5 jours, le taux de décisions favorables à l'utilisateur est de 41,3 %. L'avis des services a été suivi dans 85 % des cas, seulement 8 % des décisions a été contraire à l'avis initial.

M. BONNEAU (CGT) demande des informations supplémentaires sur les sollicitations du médiateur concernant les recours présentés pour le service public local.

M. PAILLET répond qu'il y a eu peu de recours.

## **VI – Recrutement d’un apprenti (pour information) :**

M. PAILLET fait part du recrutement d’un apprenti à la DDFIP du Cantal, compte tenu de la formation qu’il suit (BTS comptabilité), il sera implanté à la Trésorerie d’Aurillac-Banlieue. Il poursuivra sa formation en alternance (2 jours d’école pour 3 jours de stage) afin d’obtenir son diplôme. Son maître de stage sera M. DEJOU.

M. HINDERSCHID (CGT) demande pourquoi la Trésorerie d’Aurillac -Banlieue a été choisie comme structure d’accueil ?

M. PAILLET estime que c’est le poste qui correspond le mieux par rapport à la spécialité du candidat.

M. HINDERSCHID (CGT) demande pourquoi prendre un apprenti ? Il considère que cela sera une charge pour son tuteur et le service si aucuns moyens ne sont alloués.

M. MORICEAU précise qu’aucuns moyens supplémentaires ne seront donnés.

M. PAILLET considère que se sera une charge dans un premier temps, pour son tuteur, mais que le service devrait en retirer un bénéfice assez rapidement. C’est, pour l’apprenti, la condition expresse pour obtenir son diplôme.

M. HINDERSCHID (CGT) espère qu’il n’y aura pas de diminution d’effectif dans ce poste afin d’amortir cette charge supplémentaire.

M. MORICEAU a bien entendu cette demande, indique qu’il est d’accord et que ces éléments seront pris en compte.

M. BRUN (CGT) craint que ces apprentis ne soient, pour la direction, que de la main d’œuvre à bon marché. Il rappelle la demande formulée par la CGT lors d’un précédent CTL afin que les organisations syndicales ait un droit de regard sur ces stagiaires. Il estime que tous les agents, des stagiaires aux directeurs, peuvent être défendus par les organisations syndicales. Il demande à quelles règles déontologiques cet apprenti sera astreint.

M. PAILLET précise que cet agent ne sera pas référencé dans AGORA et ne bénéficiera donc d’aucun accès aux applications informatiques.

M. MORICEAU estime qu’il faudra veiller à ce qu’il ne puisse accéder à l’application ADONIS.

Il espère que le candidat retenu ne se désistera pas.

M. PAILLET signale qu’il y a une autre potentialité.

## **VII – Le tableau de Bord de Veille Sociale 2015 (pour information) :**

M. PAILLET présente le tableau de veille sociale 2015 duquel il ressort principalement :

4020 jours d’arrêt maladie, 924 jours de congés ou ARTT mis en compte épargne temps, 77,5 jours de congés définitivement perdus, 83 écrêtements d’horaires variables qui représentent 524 heures, 6 emplois non pourvus, 3 accidents de service et 3 signalements de violences physiques ou verbales...

Il considère que l’augmentation de jours de congés maladie est à mettre en relation avec la suppression du jour de carence.

M. HINDERSCHID (CGT) a une toute autre analyse de ces éléments et considère que si tous ces indicateurs explosent, c’est la conséquence directe des suppressions d’emplois, des restructurations et donc du mal-être qui en découle. Il réfute le raccourci fait avec l’abandon du jour de carence, pour cela, il tient à indiquer que le nombre de jours de maladie avait pratiquement doublé l’année de sa mise en place.

M. BRUN (CGT) réitère la demande de la CGT pour que ces indicateurs soient déclinés service par service, ce qui permettrait de « repérer » les structures les plus en souffrance.

M. MORICEAU ne le souhaite pas car il craint, compte tenu de la taille de certains services, que l’on puisse identifier nommément les agents. C’est pour cela qu’il a proposé au CHSCT la création d’une cellule de veille des risques psycho-sociaux afin de rechercher des solutions à des situations particulières : « il ne faut pas espérer de miracle » !

M. BRUN (CGT) indique que la direction ne peut se contenter d’une analyse sommaire de ce tableau. Il considère que les éléments d’explications avancées sont des plus légers et tendent à masquer la réalité par des arguments fallacieux : « cette année, vous mettez en exergue la suppression du jour de carence, l’année dernière, le nombre de congés maternité ». Ces indicateurs reflètent au contraire des situations très difficiles qu’il conviendra de solutionner. La création de postes reste la meilleure des solutions.

## **VIII – Le bilan risques et audit 2015 (pour information) :**

M. ORLIANGES présente le bilan des risques et audit 2015. Il fait un bilan chiffré de l’activité en 2015. Il indique que 20 audits ont été menés (14 internes et 6 externes) dont 3 concernent des établissements publics locaux d’enseignement et 3 régies d’Etat.

Le taux d'activité d'audit ressort à 79 %.

En interne, les différents contrôles opérés font apparaître une bonne maîtrise du processus de travail. Les contrôles de traçabilité informatique sont conformes à 99,94 %, ce qui correspond à un taux d'anomalies extrêmement faible.

M. MORICEAU précise qu'un audit a été réalisé à l'hôpital d'Aurillac afin de le faire avancer sur le chemin de la certification et que la mise en place du contrôle allégé en partenariat avec la Ville d'Aurillac est en cours.

M. ORLIANGES indique qu'en 2016, il est prévu 10 audits, 3 postes comptables, 2 services de direction, 2 EPLE, 2 missions concernant le Centre Hospitalier d'Aurillac et une mission à la Ville d'Aurillac en préalable à la mise en place de la convention allégée de partenariat.

## **IX- Questions diverses :**

M. BRUN (CGT) revient sur les lignes directrices, tient à signaler qu'il est en désaccord total avec l'analyse que M. MORICEAU fait des « lignes directrices ». Il considère que celles-ci ne peuvent être tenues comme un simple constat de l'existant. C'est, bien au contraire, la définition d'une ligne politique et idéologique qui induira de grands bouleversements dans tous les domaines allant des méthodes de travail, de l'implantation de nos structures, de la formation initiale et continue à moindre coût, à la mise en place du télétravail en passant par la réforme du statut («...*modifier les règles actuelles de ceux qui vont rentrer dans la fonction publique ou de ceux qui vont passer un cap important dans leur carrière...*»).

M. MORICEAU répond que cette analyse n'engage que M. BRUN.

M. BRUN (CGT) demande ce qu'il en est du PCRCP dont la mise en place est prévue au 1<sup>er</sup> septembre. Il rappelle que le périmètre de compétence et l'effectif de cette structure devaient être soumis à un CTL avant fin juin. Il s'étonne que rien ne soit encore défini alors que cette structure est proposée au prochain mouvement d'affectations au plan local.

M. MORICEAU indique qu'il attend le résultat définitif des mouvements de mutations nationaux et qu'un groupe de travail sera mis en place en septembre. Un CTL sera convoqué par la suite : « *je sais où je veux aller* » !

M. HINDERSCHID (CGT) demande où sera implantée cette structure et quels sont les services qui réintégreront le bâtiment Q ?

M. MORICEAU précise que le SIP, le SIE, le PRS ainsi que le SPFE seront installés place de la Paix et nous fait part de sa volonté de créer un grand pôle de contrôle fiscal « contemporain » dont le PCRCP Place des Carmes.

M. HINDERSCHID (CGT) demande pourquoi, contrairement aux engagements pris lors du précédent CTL, la nouvelle mouture de la note de service concernant les remboursements des frais de déplacement n'a toujours pas été diffusée ?

M. PAILLET répond qu'avant cela, il doit chiffrer avec M. GARBUNOW l'impact que cette modification pourrait avoir.

M. HINDERSCHID (CGT) fait remarquer à M. MORICEAU l'heure tardive de cette fin de CTL et l'enjoint de nouveau à réfléchir soit sur le nombre de points à l'ordre du jour soit sur la durée du CTL. Il indique qu'après consultation avec les autres organisations syndicales, que si d'aventure il n'accédait pas à cette demande, elles envisageaient de demander une interruption de séance, à la pause méridienne, pour favoriser le bon déroulement des débats.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 13 H45.

Vos élus au CTL

Daniel HINDERSCHID, Patrice BRUN, Pascal BONNEAU, Claudette BESSON-BRILLANT